



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sourds et malentendants

Question écrite n° 66653

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur l'accessibilité téléphonique des personnes atteintes d'un handicap auditif. Après l'annonce faite par le Président de la République, lors de la conférence nationale du handicap du 10 juin 2008, et dans le cadre de la mise en oeuvre du plan handicap auditif, la concertation entre les opérateurs de téléphonie et les usagers du dispositif d'accessibilité s'est récemment poursuivie en présence du secrétaire général du Comité interministériel du handicap, pour définir un mode de financement efficace du dispositif et l'organisation de la première étape de son déploiement dès 2010. S'il faut saluer cette initiative, la question de l'accessibilité téléphonique des personnes atteintes à la fois de surdité et de cécité demeure, et notamment à propos des téléphones portables. Les opérateurs et les fabricants ne semblent pas proposer de produits adaptés et fiables. Cette question n'a pas été abordée dans le plan « surdité », ni même dans le plan « cécité ». L'idée de créer un plan « surdi-cécités » comprenant à la fois la surdi-mutité accompagnée d'une cécité, mais aussi la surdi-cécité ou la cécité avec surdité acquise avec le vieillissement. Avec une perspective plus large et des développements communs à de nombreuses personnes, elle souhaiterait connaître sa position sur la mise en place d'un tel plan.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66653

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2009, page 11908

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)